Philippe SEGRESTAN, responsable national animation professionnelle aux CEMEA, pour la table ronde :

***« Animation sociale ?* » l'animateur est- il un travailleur social ?**

J'éviterai de prendre la question par le biais des cadres réglementaires, des conventions collectives, des tutelles, qui risquent de nous enfermer dans des corporatismes étroits.

Mais plutôt regarder cette question en partant de deux points de vue :
- les finalités du travail social et de l'animation
- la réalité de l'action des animateurs agissant au sein de structures du social.

Le point de vue adopté est celui d'un mouvement qui se refuse à considérer séparément l'individu et la société, le développement personnel et la transformation sociale. Ce postulat nous amène à avoir une conception de l'animation et du travail social marqué par ces options d'éducation populaire.

Pour les CEMEA, l'animation s'adresse à tous sans distinction d'age, d'origine, de position, elle se donne pour finalité de :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- Contribuer au développement du bénévolat, de la vie associative, de l'engagement citoyen.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes leurs représentations.

L'animateur agit notamment en proposant des situations permettant aux personnes, à des groupes, de vivre des temps d'activités qui font sens pour eux. Au delà d'une simple occupation, c'est un engagement des relations, des émotions, des connaissances qui est recherché. Le plus souvent dans une démarche collective de projet, l'animation met en jeu l'appropriation culturelle, les possibilités du vivre ensemble, et ce que nous appellerons la citoyenneté ou l'émancipation collective.

Pour nous, le travail social est destiné à certains : aux personnes qui connaissent un mal-être, une souffrance nécessitant un soutien, un étayage, de durée variable, pour maintenir leur inscription dans la société.
Aujourd'hui, avec le développement de la compétition entre les individus, des exigences pour être productif, de la responsabilisation individuelle à outrance….Le nombre des personnes en difficultés d'inscription, ou complètement exclues, grandit, élargissant ainsi les frontières et les formes de ce travail social.

Travail social et animation ne s'inscrivent pas dans les mêmes finalités, *« maintenir ou rétablir une place dans la société »* et *« agir ensemble pour se développer et transformer les milieux de vie »* ne se confondent pas. Pour autant, ces deux visées différentes ne sont pas en contradiction, elles peuvent se croiser, voire se compléter dans des pratiques de terrain.
Pour le travail social, l'animation est une forme d'intervention pertinente et mobilisable.
Pour l'animation, les structures et les publics du travail social sont des domaines d'action parmi d'autres.

D'ailleurs, ce n'est pas d'hier que l'animation et le travail social se sont rencontrés (rôle des mouvements d'éducation populaire dans la création des écoles d'éducateurs, présence d'animateurs dans des structures de prévention, de santé, de CHRS…diplôme d'animation DEFA et BP co-signés par les deux ministères - affaires sociales et de la jeunesse et des sports).

Ce que l'on nomme « *l'animation sociale »* n'est rien d'autre que des pratiques d'animation se déroulant au sein de structures, ou en direction de publics, relevant du travail social au sens large . Pour les CEMEA, l' animation dite *« sociale »* ne doit pas différer de la logique de l'animation… ,comment la nommer … : globale ? générale ? d'éducation populaire ?…
Au contraire, il nous semble que l'intérêt principal de l'animation pour le travail social réside justement dans le décalage dont elle est porteuse.
Sur le terrain, si l'activité des animateurs s'inscrit dans les projets institutionnels des structures, elle n'en possède pas moins une spécificité. Nous proposons de la cerner à partir des formules suivantes :

- **L'animateur porte un regard sur la personne dans sa globalité sans réduction au symptôme ou à la souffrance.**
- **L'animateur a recours à la démarche de projet (le plus souvent collectif).**
- **L'animateur a le souci de la qualité de la vie collective et de son organisation.**

- **L'animateur promeut des pratiques d'activités *« pour le plaisir d'agir »* et pas uniquement pour des démarches thérapeutiques, éducatives, d'insertion…**
- **L'animateur recherche l'ouverture de l'institution vers l'extérieur.**
- **L'animateur revendique un possible rôle de *« poil à gratter institutionnel ».***
- **L'animateur inscrit son activité professionnelle dans une perspective de transformation sociale, ce qui suppose une dimension d'engagement personnel.**

Fonctions d'animation ou métier d'animateur ?

Nous pensons qu'il existe bien des fonctions d'animation. Cela fait longtemps que les éducateurs le savent et ils n'ont pas attendu la rénovation des diplômes pour les mettre en œuvre. ! Ces fonctions d'animation peuvent être assumées par des professionnels du social, comme elles peuvent l'être par ceux de la santé, de l'enseignement, du sport.
Nous sommes critiques envers les corporatismes qui prétendent avoir barre sur tels publics ou telles activités. En conséquence, il est important que les animateurs ne cherchent pas à faire reconnaître un illusoire droit de propriété sur l'animation.
Par contre, nous pensons qu'il est souvent pertinent bénéfique, d'enrichir des équipes déjà plurielles avec un ou des animateurs professionnels. Dans ce cas, l'animateur se voit en position de concevoir les modalités et la place de l'animation dans le projet de la structure. Cette tâche ambitieuse ouvre et déplace la question de départ sur la problématique du travail en équipe pluriprofessionnelle. C'est à dire sur l'élaboration d'objectifs communs par des professionnels de cultures et d'approches différentes.